

Etude sur les incidences d'une adhésion de Vélizy-Villacoublay à un EPCI à fiscalité propre

La ville peut-elle rester célibataire ?

La ville peut-elle rester célibataire ?

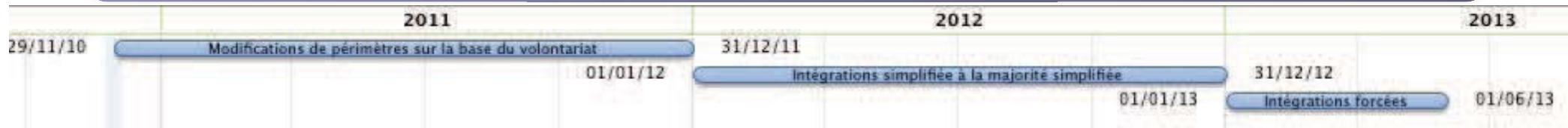
Non : ce n'est que dans les départements 92, 75, 93 et 94 que cela sera possible

Quels sont les enjeux d'une intercommunalisation ?

Quels sont les enjeux d'une intercommunalisation ?

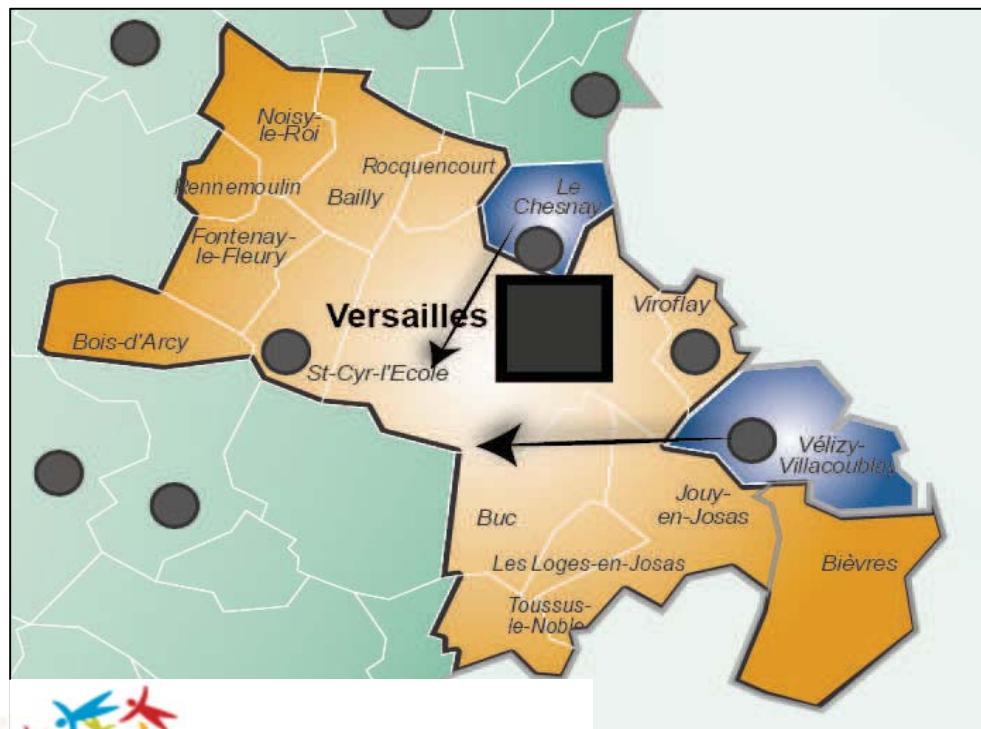
- 1/ un transfert de compétences (transférées dès l'adhésion ou au fil des « délibérations d'intérêt communautaire » à la majorité des 2/3 du conseil de communauté)
- 2/ d'où l'enjeu de savoir quelles compétences sont transférées, mais aussi de savoir si ces compétences sont gérées de manière dynamique ou non
- 3/ et d'où l'enjeu de savoir quelle est la gouvernance commune (pouvoirs du bureau, composition du bureau et vice-présidences, composition du conseil communautaire... mais aussi domination d'un seul ou respect des communes, équilibre entre administration et élus...)
- 4/ un transfert d'impôts
- 5/ des ressources communes en termes de dotations de l'Etat (carotte)

Rappels du calendrier

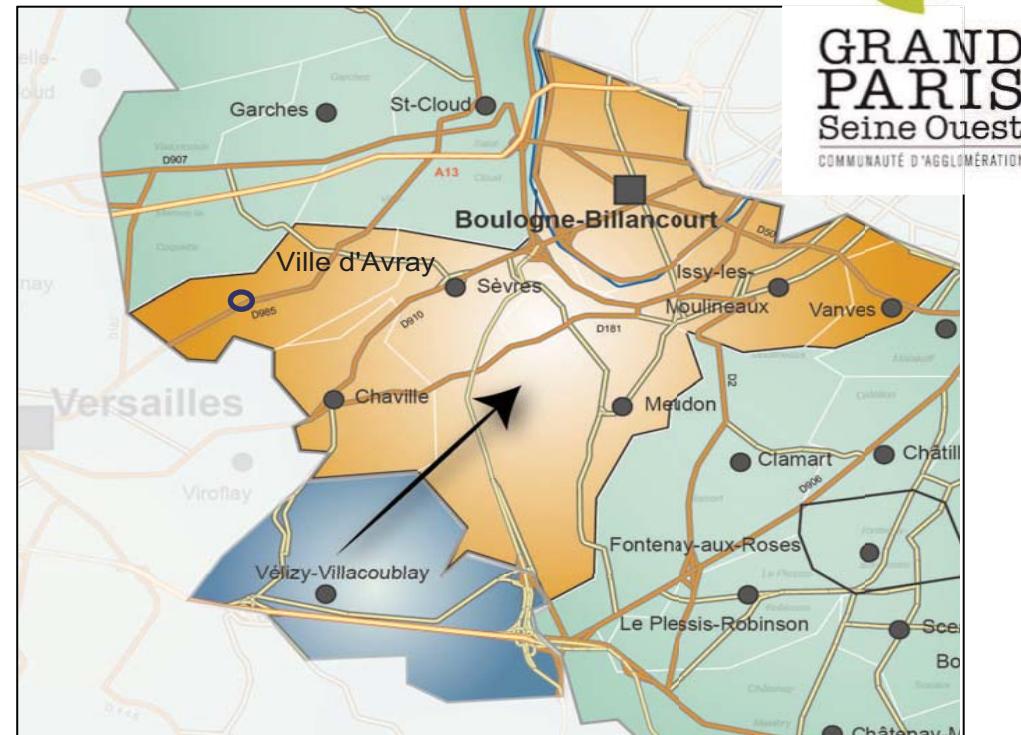


- **2011** : Préparation et adoption du SDCI
 - Entre aujourd’hui et fin mars / avril : le préfet prépare le SDCI
 - Avril - Juillet : les communes délièreront pour avis
 - Aout - Novembre : passage en CDCI
 - Décembre : arrêté préfectoral
 - → Il importe dès maintenant de pouvoir influer sur son contenu
- **2012** : Pouvoirs étendus du Préfet sur la base du SDCI — Schéma départemental de la coopération intercommunale — fixé au plus tard le 31/12/2011 (avis simple des communautés et majorités simplifiées), avec des majorités à atteindre moins élevées (1/2 – ½)
- **Jusqu’au 1er juin 2013** : à défaut d'accord des communes modification forcée sur avis de la CDCI (et sur la base du SDCI)

Deux scénarios : VGP ou GPSO ?

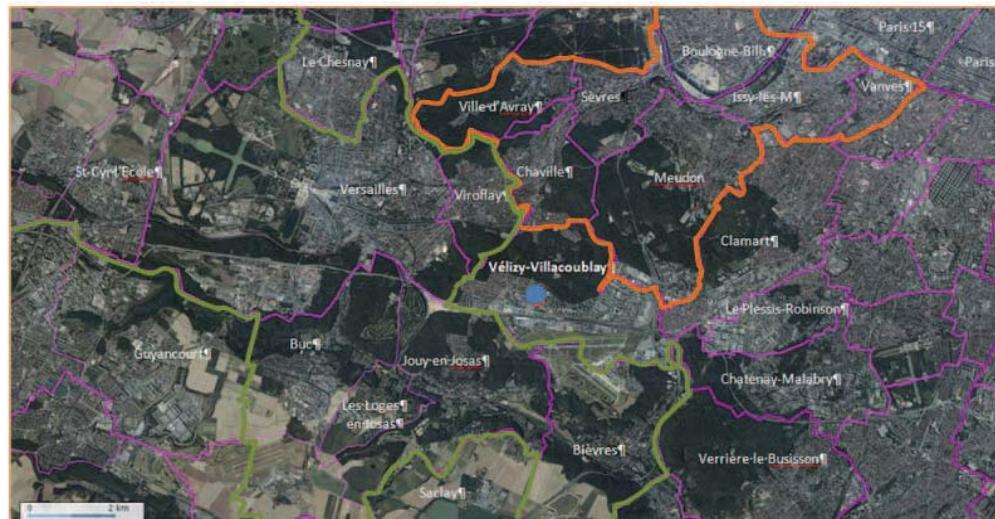


VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération



GRAND PARIS
Seine Ouest
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

- Vélizy : Un territoire « charnière » situé sur un plateau
 - Un plateau marqué par de fortes coupures créées par la forêt de Meudon, l'emprise de l'aérodrome et les grandes infrastructures routières
 - Des continuités urbaines avec le territoire de GPSO
- **Une densité d'habitants à Vélizy proche de celle de GPSO**
 - 7 100 Hab./km² si l'on ne tient pas compte des espaces occupés par la forêt de Meudon et la Base Aérienne 107
 - **Le territoire GPSO**
 - Un tissu urbain homogène et très dense (9 000 hab./km²) aux portes de Paris
 - **Le territoire VGP**
 - Une densité plus faible (1 900 hab./km²) et un territoire plus diversifié
 - ❖ Territoire urbain avec sa ville centre
 - ❖ Territoire « rural » avec la plaine ouverte de Versailles
 - ❖ Territoire à forte composante patrimoniale naturelle et bâti.



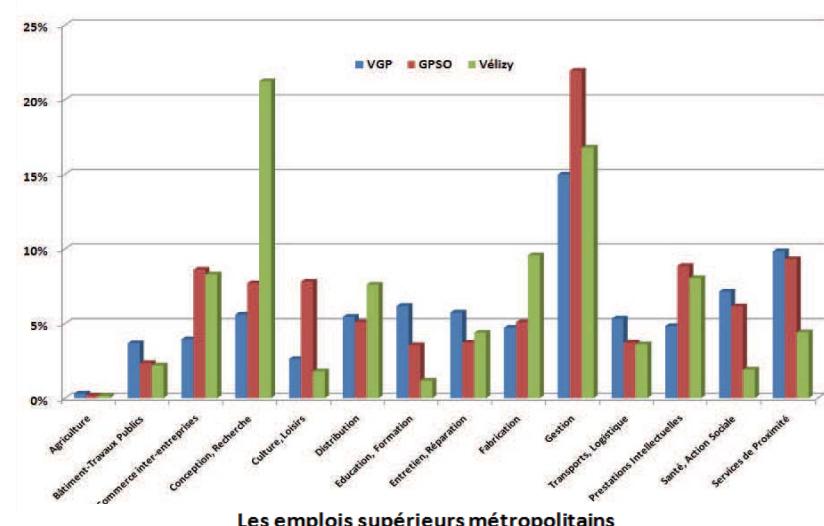
Développement économique, emploi, transports

- Vélizy : Un pôle d'emploi tertiaire supérieur qui est majeur dans l'Ouest francilien et qui présente encore des perspectives importantes de développement
 - 43 000 emplois sur la commune en 2010 (40 000 en 2007 selon Insee)
 - Des perspectives encore importantes de création au travers de programmes immobiliers
 - La perspective de 55 000 à 60 000 emplois à moyen terme?
 - Un rapport entre le nombre d'emplois et d'actifs de 3,9
 - Le ratio le plus élevé de toutes les communes de la région Ile de France (avec le pôle aéroportuaire de Roissy et le pôle logistique de Rungis)
 - Une des quinze communes offrant le nombre d'emplois le plus élevé de l'Ile de France
 - Un tissu d'environ 1 000 d'entreprises avec une orientation « High Tech » très marquée
 - Une orientation tertiaire supérieure très marquée avec une concentration exceptionnelle d'entreprises dans le secteur des hautes technologies.
 - Complémentairement : une offre commerciale d'intérêt régional

- Une structure actuelle de l'emploi de Vélizy plus proche de GPSO que de VGP
 - Le poids prépondérant des emplois liés aux fonctions « conception-recherche » à Vélizy par rapport aux deux Com. Agglo.
 - Le poids important des fonctions « gestion » dans GPSO
 - **L'emploi « marchand » représente 87% des emplois à Vélizy, 81% à GPSO et 61% à VGP**
- Une forte culture de l'animation sur les thématiques du développement économique et de l'emploi à Vélizy
 - Une culture qui apparaît bien ancrée dans GPSO et qui se renforce encore via la création récente de la Maison des Entreprises et de l'Emploi et ses 7 relais de proximité. Pour autant, l'absence de relations significatives avec GPSO.
 - Une culture qui apparaît plus « embryonnaire » dans VGP et l'exclusion de la thématique emploi du champ de l'action communautaire
 - L'existence de coopérations entre Vélizy et VGP ou son territoire : présence au MIPI, conventions de revitalisation, Mission Locale Intercommunale de Versailles (MLIV), rattachement à Pôle Emploi de Versailles

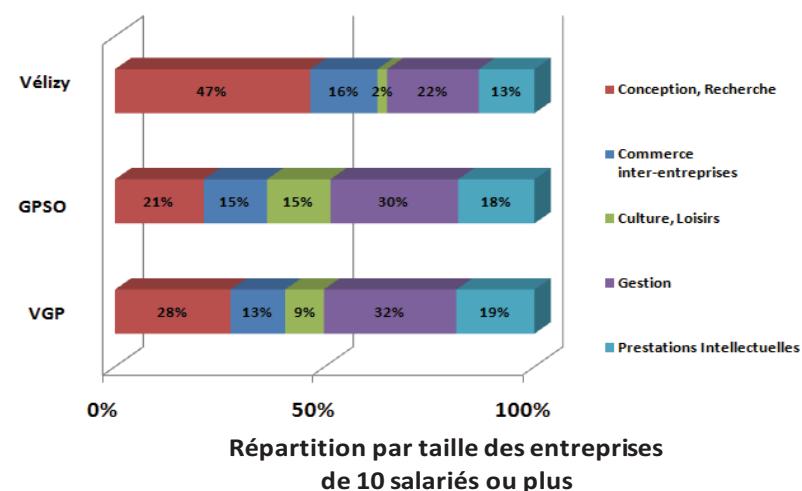
Répartition des emplois par fonction

Source : Insee

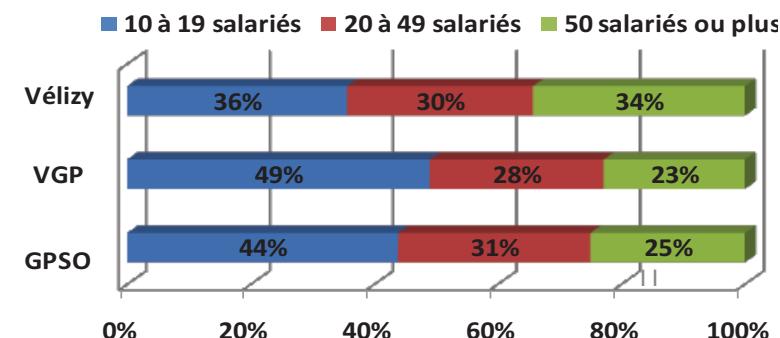


Les emplois supérieurs métropolitains

Source : Insee

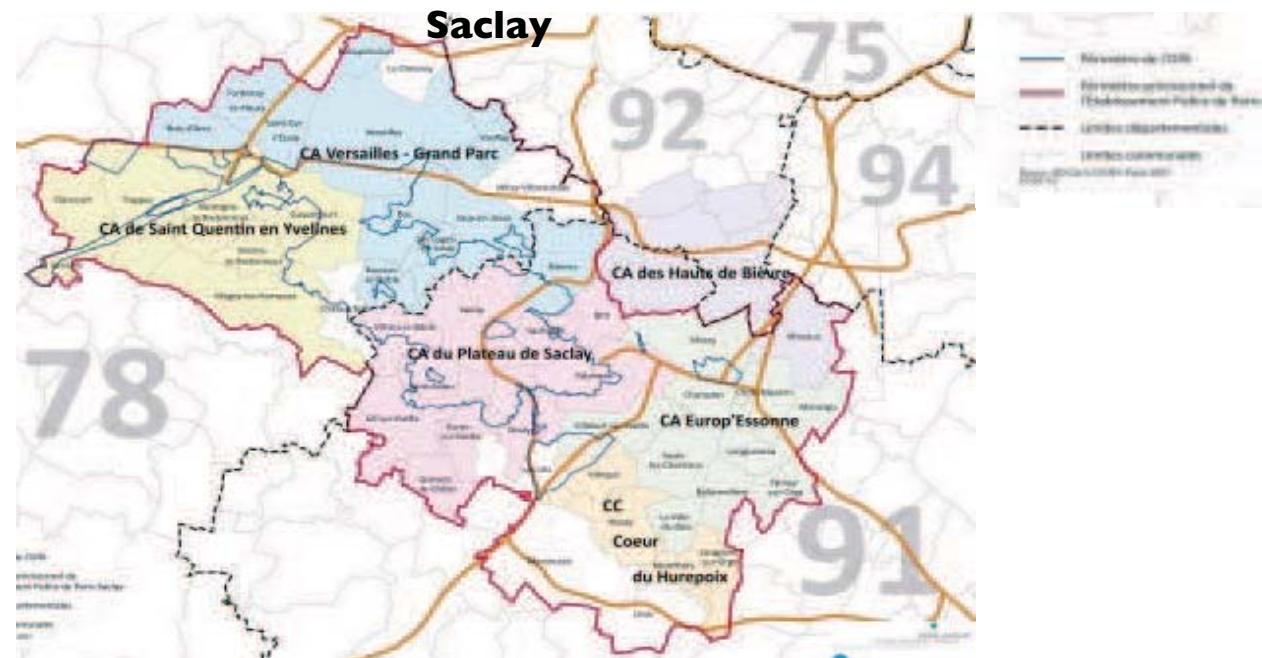


Répartition par taille des entreprises de 10 salariés ou plus

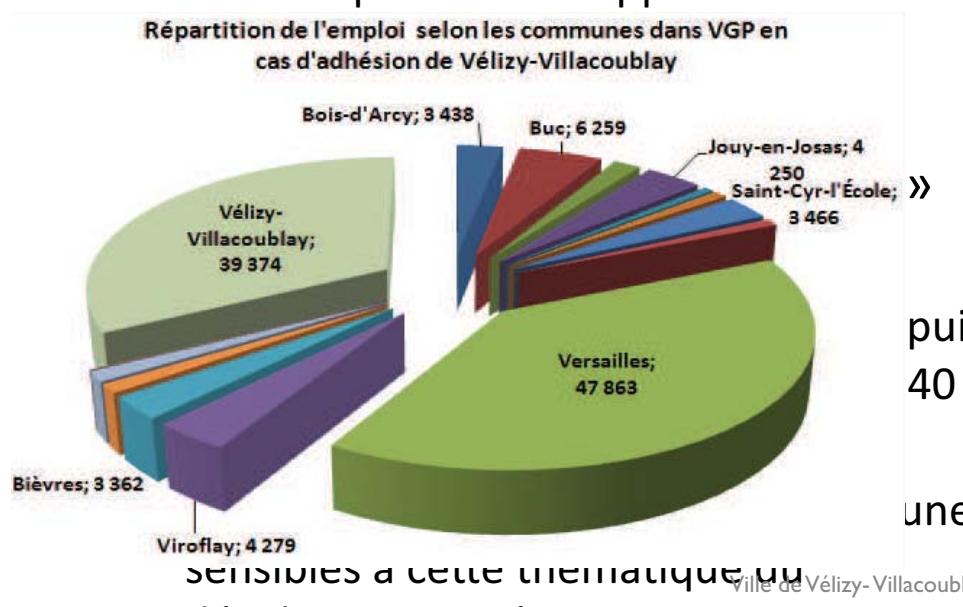


- Une développement de l'enseignement supérieur/recherche à Vélizy en lien avec la faculté de Versailles-Saint Quentin en Yvelines
- L'opportunité majeure de s'inscrire dans la logique de « Cluster Plateau de Saclay »

**Périmètre de l'OIN et de
l'Etablissement Public de Paris-
Saclay**

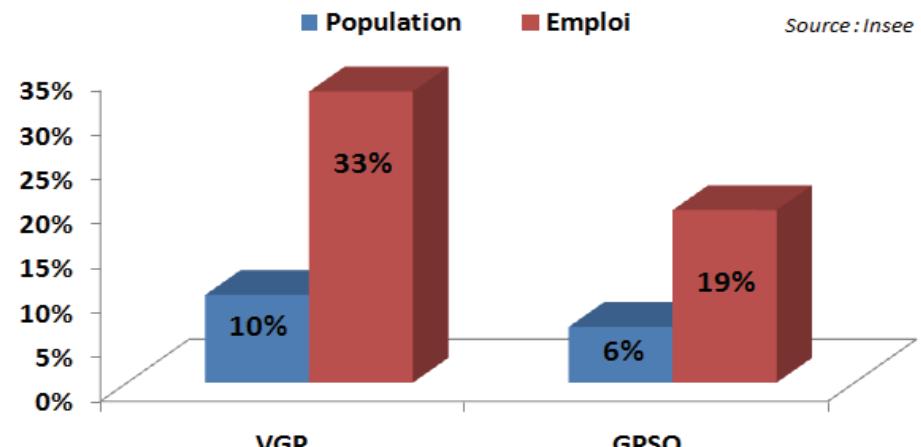


- En termes de Gouvernance économique
 - En cas d'adhésion à VGP : une commune de Vélizy qui « pèserait » pour 1/3 de l'emploi de VGP
 - Vélizy qui pourrait « parler d'égal à égal » avec Versailles
 - La possibilité d'une sensibilité plus faible des « petites communes » de VGP à la thématique du développement

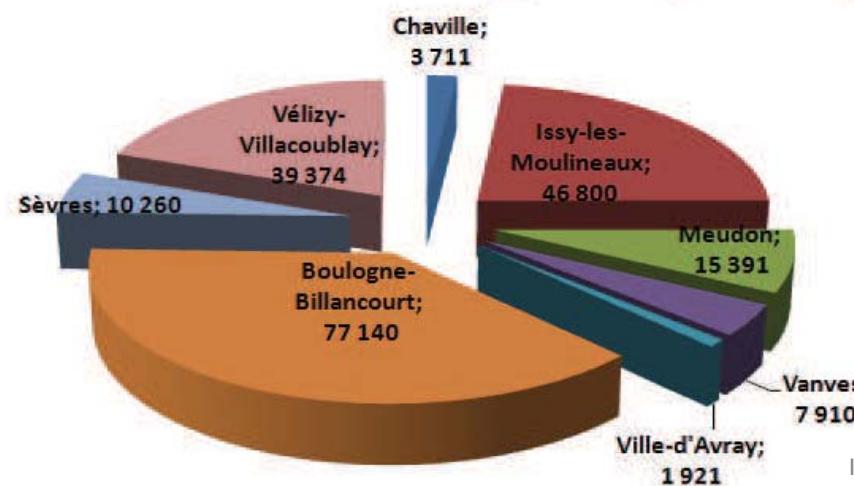


puis
40
unes

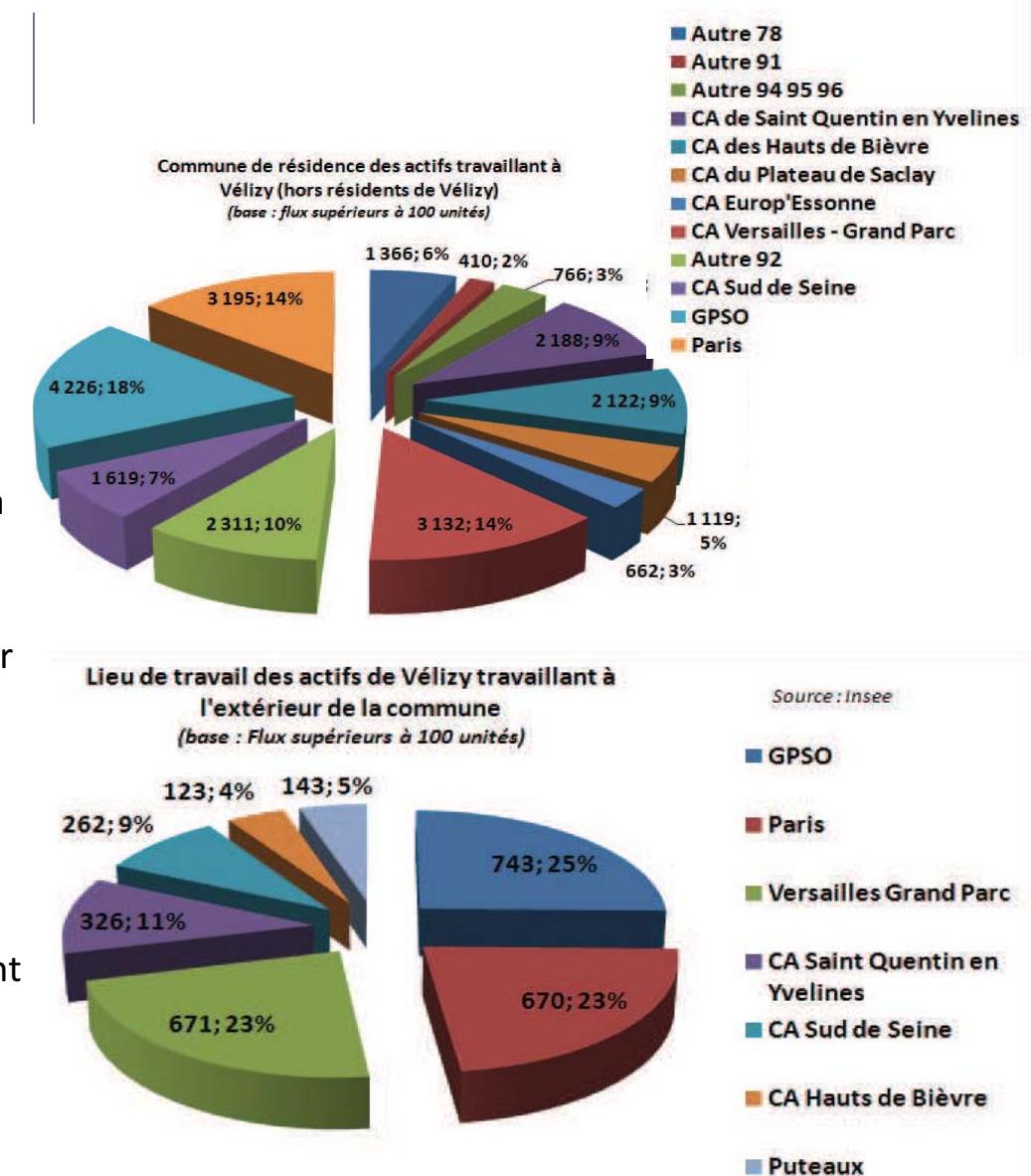
Poids de Vélizy en termes de population et d'emploi dans la perspective d'une adhésion à VGP ou GPSO



Répartition de l'emploi selon les communes dans GPSO en cas d'adhésion de Vélizy-Villacoublay

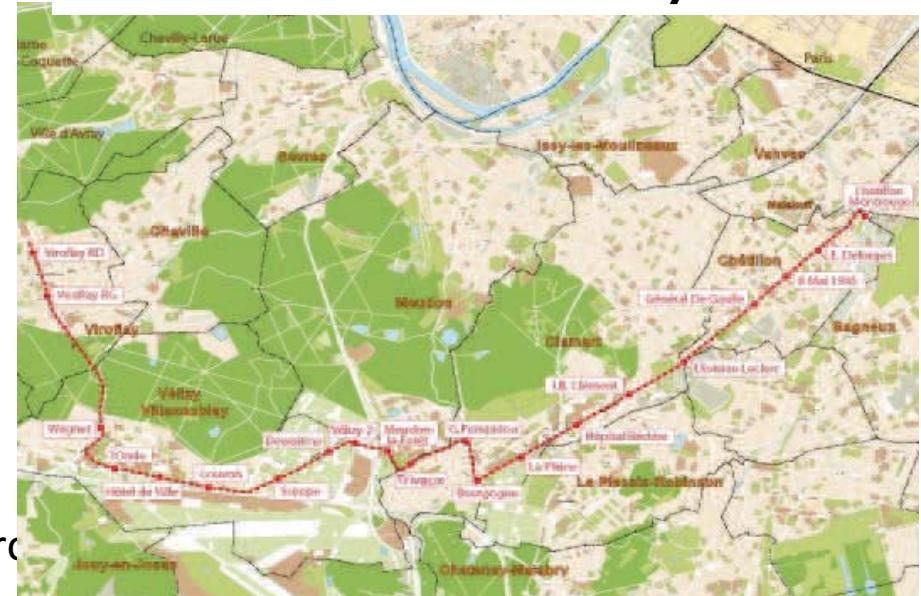


- Des migrations alternantes domicile-travail très importantes
 - Seulement 3 500 des 40 000 emplois présents sur la commune sont occupés par des Véliziens
 - Flux supérieurs à 100 unités : 1/3 en provenance de GPSO et Paris / 7% de la Com. D'Agglo. Sud de Seine
 - 1/4 en provenance de VGP ou Com. Agglo St Quentin
 - Près de deux tiers des actifs résidants à Vélizy travaillent à l'extérieur de la commune
 - Concernant les flux entre communes supérieurs à 100 unités : Paris et GPSO pour la moitié d'entre eux
 - VGP et Com. Agglo Saint Quentin en Yvelines pour 1/3 d'entre eux
 - Un taux de motorisation des salariés de 81% sur Innovel Parc
- Une attractivité commerciale complémentaire d'envergure régionale
 - 20 à 25 millions de visiteurs/an à Vélizy 2 générant également des flux de mobilité très importants



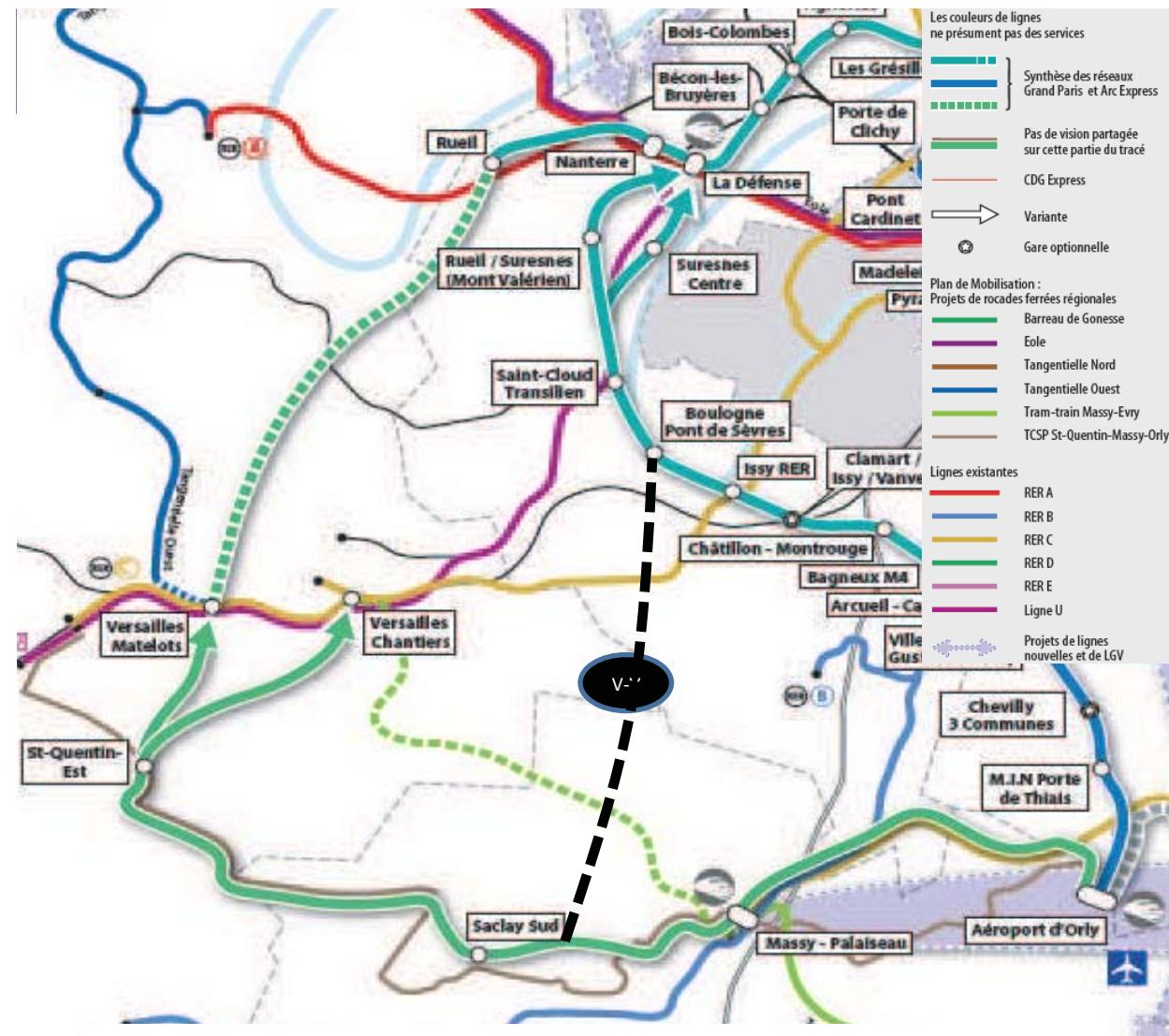
- Des infrastructures et des offres de transports existantes ou en projet insuffisantes pour « digérer » ces flux de mobilité
 - Des projets en cours qui vont dans le sens d'une amélioration de l'offre de mobilité
 - Bouclage de l'A86
 - L'ouverture de la ligne de Tramway T6 entre Chatillon et Viroflay avec 7 stations qui desservira la commune de Vélizy
 - Un engagement fort de Vélizy dans le sens d'une amélioration de l'offre de mobilité
 - L'implication de Vélizy dans le Plan Local de Déplacements (PLD) du bassin de Versailles
 - Une implication forte dans le développement de l'offre de transports en commun Phébus et RATP
 - Un PDIE dans laquelle la ville s'est impliquée, une offre de vo-voiturage gérée par la ville
 - Le lancement prochain d'une « étude circulation »

Tracé du Tramway T6 entre Chatillon et Viroflay



- La mobilité : une préoccupation majeure pour les entreprises locales
- ❖ Une attractivité tertiaire qui demeurera intimement liée à un desserte performante de la ville par les transports en commun.

- La nécessité majeure d'un réseau de transport public orienté Nord-Sud
 - Permettant le raccordement direct du territoire OIN du Plateau de Saclay à la capitale en passant par Vélizy
 - Un réseau de transport connecté au Sud au futur métro desservant Versailles-Saclay-Massy-Orly
 - Un réseau connecté au Nord à la Ligne 9 du métro et le la ligne de tramway T2 desservant La Défense



Contribution de l'Etat et de la Région aux débats publics du Grand Paris

Services

- L'absence de polarités externes significatives en raison du niveau élevé d'équipements et d'animations sur la commune de Vélizy

– COMMERCE

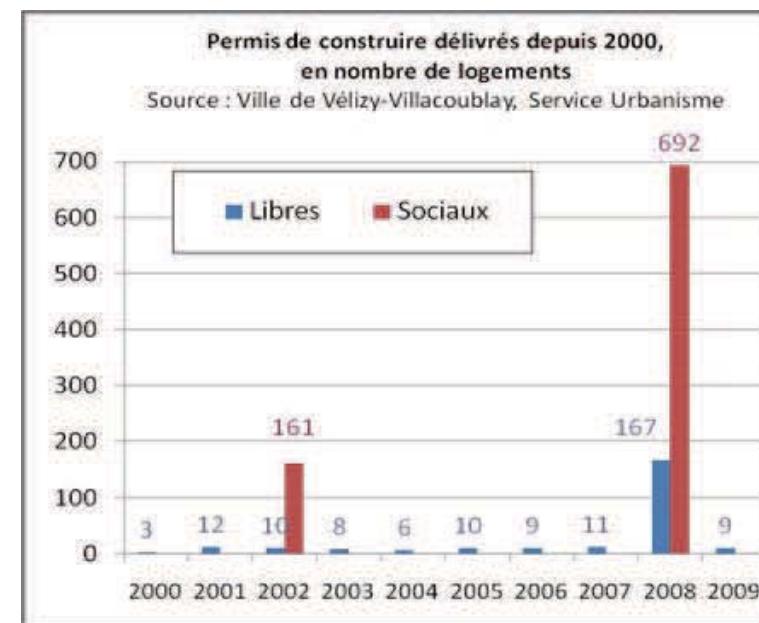
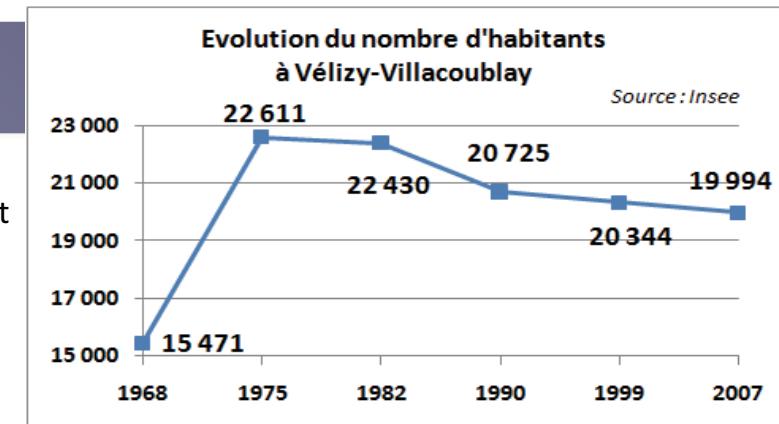
- Trois centres commerciaux d'intérêt régional et du commerce de proximité et donc des habitants de Vélizy qui ne vont pas vers d'autres communes pour accéder au commerce

– EQUIPEMENTS ET PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

- D'une manière générale : des équipements et animations qui participent à l'attractivité résidentielle et économique d'une commune
- Des équipements et animations essentiellement d'échelle communale
- Des équipements sportifs et culturels en nombre important permettant des pratiques très diverses
- Un tissu associatif très dynamique soutenu par la commune :
- Une attractivité faible des équipements et animations de Vélizy pour les habitants des autres communes
- Une attractivité faible des équipements et animations des autres communes pour les habitants de Vélizy

Habitat logement

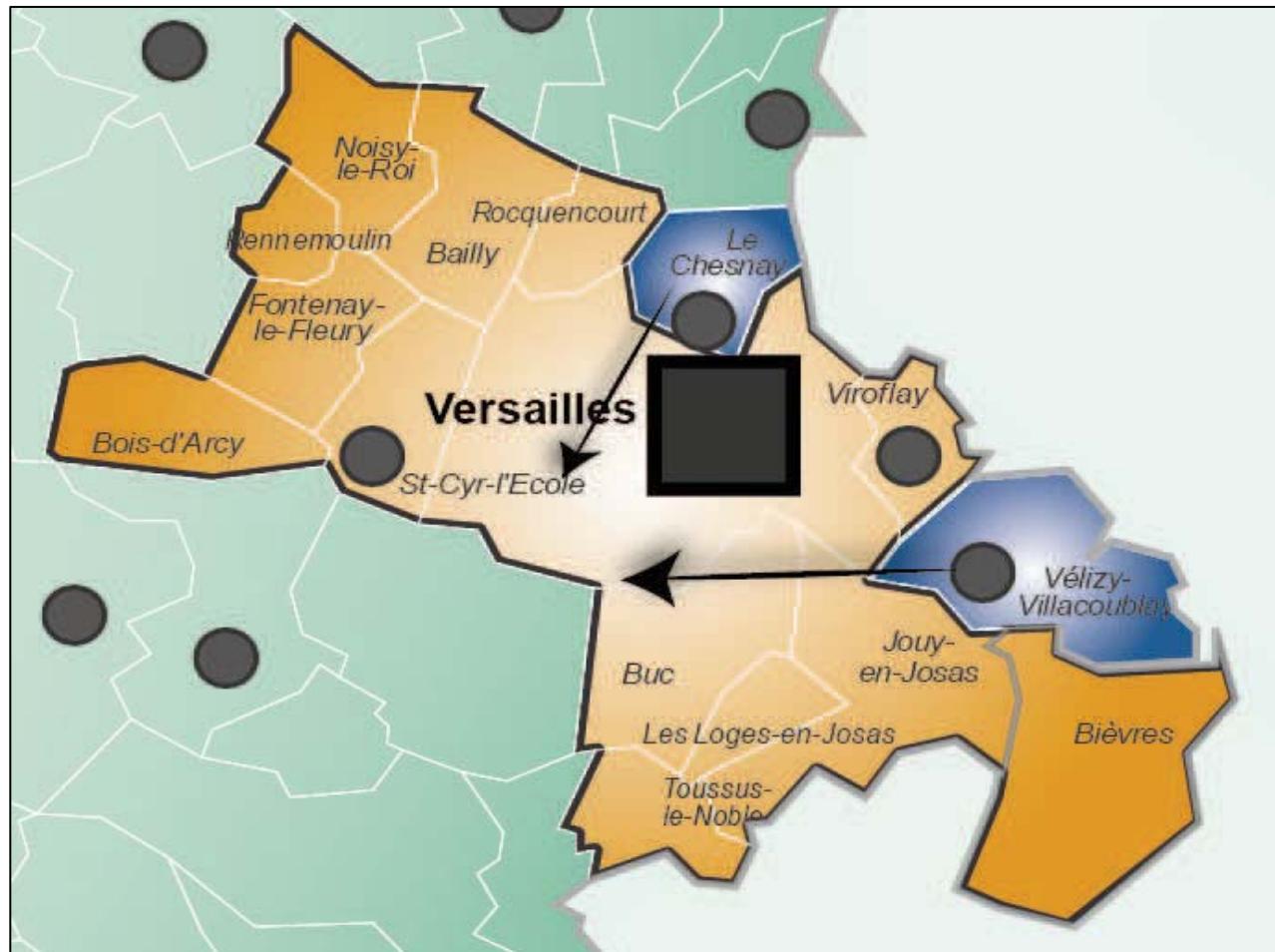
- La relance d'une politique active de développement et de diversification de l'habitat à Vélizy
 - Le constat d'une baisse significative de la population depuis 25 ans...
 - ... Mais la volonté politique fortement exprimée de renouer avec la croissance démographique
 - La production attendue de 2 200 à 2 500 logements entre 2008 et 2015
 - La réalisation en cours d'une étude PLH
 - Une relance significative de la construction depuis 3 ans
- La relance d'une politique active de développement et de diversification de l'habitat à Vélizy
 - La diversification en cours du parc via notamment un effort très important de constructions de logements sociaux
 - Une vigilance forte de la commune pour développer une offre dédiée aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux jeunes et étudiants
- Développement de l'habitat et développement durable
 - Une politique volontariste de l'habitat réalisée selon une vraie logique de renouvellement urbain et de densification au regard de l'absence de disponibilités foncières sur la commune
 - Des enjeux complémentaires en termes énergétiques sur le parc existant



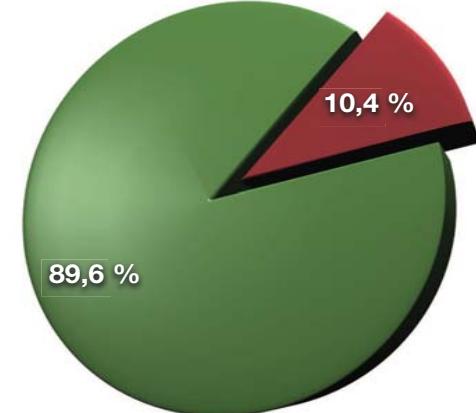
Source : PLH

- La relance d'une politique active de développement et de diversification de l'habitat à Vélizy
 - La diversification en cours du parc via notamment un effort très important de constructions de logements sociaux
 - Historiquement : 1/3 du parc de résidences principales détenu par la SEMIV même si ce parc n'est pas comptabilisé comme logement social au sens de la Loi SRU
 - 11% de logements sociaux (942 logements) au sens de la Loi SRU en 2009
 - Des constructions récentes et de nombreux projets en cours (environ 1 000 logements) qui permettront rapidement d'atteindre 18,5% du nombre de résidences principales (à volume constant de résidences principales).
 - Une vigilance forte de la commune pour développer une offre dédiée aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux jeunes et étudiants
- Développement de l'habitat et développement durable
 - Une politique volontariste de l'habitat réalisée selon une vraie logique de renouvellement urbain et de densification au regard de l'absence de disponibilités foncières sur la commune
 - Des enjeux complémentaires en termes énergétiques sur le parc existant

Gouvernance et territoire : adhésion à VGP



Répartition des sièges



● Vélizy-Villacoublay
● Autres communes

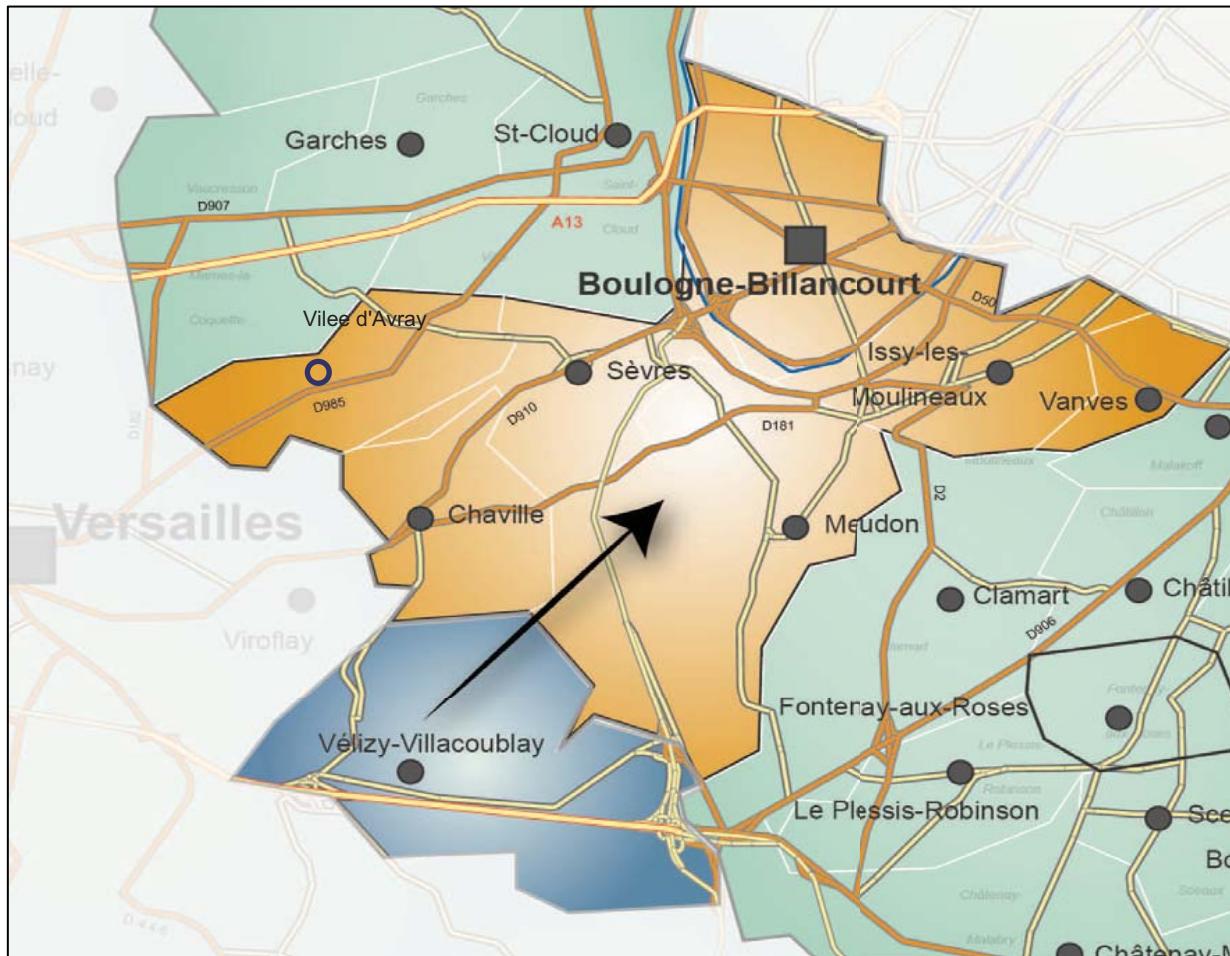
Gouvernance et territoire : adhésion à VGP

Commune	Population	RECAPITULATIF					%
		SIEGES APRES REPARTITION	SIEGES AJOUTES	TOTAUX avant majoration éventuelle de 10%	SIEGES TOTAUX avec majoration de 10%		
Bailly	3975	1	0	1	1		1,37
Bièvres	4979	1	0	1	1		1,37
Bois d'Arcy	13612	4	0	4	5		6,85
Buc	5446	1	0	1	2		2,74
Fontenay le Fleury	12792	4	0	4	4		5,48
Jouy en Josas	8107	2	0	2	3		4,11
Les Loges en Josas	1493	0	1	1	1		1,37
Noisy le Roi	7964	2	0	2	2		2,74
Rennemoulin	131	0	1	1	1		1,37
Rocquencourt	3273	1	0	1	1		1,37
Saint Cyr l'Ecole	17590	6	0	6	6		8,22
Toussus le Noble	872	0	1	1	1		1,37
Versailles	86686	30	0	30	32		43,84
Viroflay	16076	5	0	5	6		8,22
Vélizy-Villacoublay	19978	7	0	7	7		9,59
TOTAL		202 974	64	3	67	73	100,00

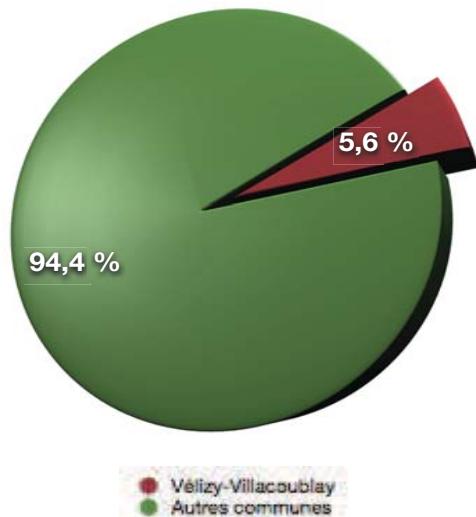
Mais

- mais ces tableaux devraient ne pas refléter la répartition finale des sièges, l'apport en économie devant être valorisé aussi (ce qui est garanti à GPSO, à négocier à VGP qui est sorti récemment d'une habitude d'égalité des sièges entre communes, et qui devrait avoir du mal à s'adapter à la nouvelle répartition en 2014)

Gouvernance et territoire : adhésion à GPSO



Répartition des sièges



Gouvernance et territoire : adhésion à GPSO

Commune	Population	RECAPITULATIF					%
		SIEGES APRES REPARTITION	SIEGES AJOUTES	TOTAUX avant majoration éventuelle de 10%	SIEGES TOTAUX avec majoration de 10%		
Boulogne Billancourt	112233	26	0	26	29		36,71
Chaville	18126	4	0	4	4		5,06
Issy les Moulineaux	63297	15	0	15	16		20,25
Meudon	44706	10	0	10	11		13,92
Sèvres	23122	5	0	5	6		7,59
Vanves	26459	6	0	6	6		7,59
Ville d'Avray	10861	2	0	2	2		2,53
Vélizy-Villacoublay	19978	4	0	4	5		6,33
TOTAL	318 782	72	0	72	79		100,00

mais ce tableau devrait ne pas refléter la répartition finale des sièges, l'apport en économie devant être valorisé aussi (ce qui est garanti à GPSO, à négocier à VGP qui est sorti récemment d'une habitude d'égalité des sièges entre communes, et qui devrait avoir du mal à s'adapter à la nouvelle répartition en 2014)

Etat des lieux en termes de compétences obligatoires

	VGP	GPSO
Développement économique	<p><i>Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire</i></p> <p>Intérêt communautaire : études relatives à l'urbanisme et l'aménagement commercial ; développement des spécificités commerciales que sont l'artisanat d'art et des commerces multiservices dans les petites communes ; renforcer et défendre le commerce local</p>	<p><i>Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; Intérêt communautaire large</i></p> <p><i>Actions de développement économique d'intérêt communautaire</i></p> <p>Intérêt communautaire : orientation de développement économique et de cohésion sociale ; prospection des entreprises et valorisation du patrimoine économique ; communication à vocation économique ; promotion de l'offre immobilière ; soutien à la création et au développement des entreprises, aux activités des associations contribuant au développement économique ; appui des secteurs stratégiques</p>
Aménagement de l'espace communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • SCOT • Organisation des transports urbains • Création et réalisation de ZAC d'IC 	<ul style="list-style-type: none"> • SCOT • Organisation des transports urbains • Création et réalisation de ZAC d'IC <p>Intérêt communautaire : ZAC du centre de Chaville</p>

Etat des lieux en termes de compétences obligatoires

	VGP	GPSO
Equilibre social de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Programme local de l'habitat</i> • <i>Politique du logement d'intérêt communautaire</i> • <i>Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire</i> • <i>Opération d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées</i> • <i>Amélioration du parc immobilier bâti</i> • <i>Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique sociale de l'habitat</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Programme local de l'habitat</i> • <i>Politique du logement d'intérêt communautaire</i> <p>Intérêt communautaire : gestion des aides à la pierre ; outil de suivi et de bilan du PLH</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire</i> <p>Intérêt communautaire : tout opération de construction neuve, acquisition-amélioration ou conventionnement de logements sociaux ; octroi de garanties d'emprunts</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Opération d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées</i> <p>Intérêt communautaire : actions en faveur du logement des personnes défavorisées ; appui à la réalisation d'études et de démarches pré-opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Amélioration du parc immobilier bâti</i> <p>Intérêt communautaire : toute intervention portant sur le parc privé existant inscrite dans le cadre d'un PIG ou assimilé ; aide au maintien à domicile des personnes handicapées et âgées</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique sociale de l'habitat</i>

Etat des lieux en termes de compétences obligatoires

	VGP	GPSO
Politique de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> <i>Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social d'intérêt communautaire</i> <i>Dispositifs locaux d'intérêt communautaire et de prévention de la délinquance</i> <p>Intérêt communautaire : soutien aux missions locales intercommunales ; études relatives au dispositif de vidéoprotection au sein de l'intercommunalité ; schéma directeur et de gestion de vidéoprotection ; équipements vidéo ; droits d'occupation, d'aménagement, gestion des locaux nécessaires de ces missions ; gestion des réquisitions et droits d'accès ; déploiement des réseaux urbains de communication électroniques et services de communication audiovisuelle nécessaires à la vidéoprotection</p>	<ul style="list-style-type: none"> <i>Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social d'intérêt communautaire</i> <i>Dispositifs locaux d'intérêt communautaire et de prévention de la délinquance</i> <p>Intérêt communautaire : soutien aux associations contribuant à la lutte contre la délinquance</p>

Remarque : Les compétences obligatoires des Communautés d'agglomération sont naturellement les mêmes, en application de l'article L. 5216-5 du CGCT. Cependant, l'intérêt communautaire est mieux défini par la CA GPSO.

Etat des lieux en termes de compétences optionnelles

	VGP	GPSO
Voirie d'intérêt communautaire	<p>Intérêt communautaire : limitée à la création d'un parking relais communautaire</p> <p>NB : ambiguïté dans la rédaction de la compétence, placée au rang des compétences facultatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <i>Voirie et stationnement sur voirie</i> Intérêt communautaire : intégralité des voies communales existantes, passages privés ouverts à la circulation, voies futures réalisées en dehors des ZAC ou dans ZAC communautaire ; éclairage public ; signalétique ; gestion du mobilier urbain et des espaces verts attenant à la voirie ; interventions en lieux et place des communes sur les routes départementales et nationales Aire de stationnement payant sur voirie publique y compris dans les ZAC communautaire et ZAC de Seguin-Rive de Seine <i>Parcs de stationnement</i> Intérêt communautaire : Parcs de stationnement de surface constitutifs d'extension de voirie publique y compris dans ZAC communautaire et ZAC Seguin-Rive de Seine ; Parcs de stationnement en ouvrage y compris dans ZAC communautaire ; Fonctionnement, exploitation, entretien, gestion des parcs de stationnement dans la ZAC Seguin-Rive

Etat des lieux en termes de compétences optionnelles

	VGP	GPSO
Protection et mise en valeur de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <i>Lutte contre les nuisances sonores</i> <i>Lutte contre la pollution de l'air</i> <i>Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i> <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ou partie de cette compétence</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Lutte contre les nuisances sonores</i> <i>Lutte contre la pollution de l'air</i> <i>Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i> <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ou partie de cette compétence</i>
Construction ou aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	<p>Intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> construction, aménagement, entretien et gestion de 5 écoles de musiques ou conservatoires municipaux ; versement de concours financiers à des associations communales ; coordination et promotion de l'enseignement musical, de la danse et du théâtre ; partenariats associés à l'exercice des activités transférées conclu notamment avec les collectivités publiques ou des associations ; soutien à des grands évènements 	<p>Intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ensemble des établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique qui était gérés par la CA Arc en Seine et Val de Seine et leurs communes ; Equipement de culture multimédia Le Cube ; Palais des Sports R. Carpentier ; Complexe sportif M. Bec ; Parc nautique de l'Île de Monsieur.
Assainissement	NON	OUI
Eau potable	OUI	NON

Etat des lieux en termes de compétences facultatives

	VGP	GPSO
Gestion d'une fourrière animale		
Aires d'accueil des gens du voyage	-	OUI
Actions en faveur des eaux de surface, des eaux souterraines, des eaux de pluie, la protection de la faune sauvage, la gestion de la maison de la nature	OUI	-
Enseignement de la musique, la danse et l'art dramatique	-	OUI
Ramassage scolaire	-	OUI
Soutien aux clubs ou sections de clubs sportifs de haut niveau	-	OUI
Mise en lumière des bâtiments remarquables	-	OUI
Création, aménagement, entretien et gestion des espaces publics dédiés aux espaces verts et boisés	-	OUI